

MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-DE LA BOUTEILLERIE

AVIS PUBLIC

•		,		
Λ.	TOUS LES CONTRIBUABLES DE I	A MILINICIDAL ITE D	VE CVINIT DEVIIC DE I	A DOLITELL LEDI
\neg	. TOUS LES CONTRIBUABLES DE 1	AWUNICIFALITED	ル のみいい こしじいいこしじ しゃ	A DOUTELLENI

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Anne Desjardins, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie, que :

- 1. Que lors de la séance ordinaire tenue le 4 juin 2018, le conseil de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie a adopté le règlement numéro 333 « Règlement visant à modifier le règlement numéro 170 concernant les permis et certificats et l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction afin d'ajouter des dispositions concernant les demandes de permis de construction ou de certificats d'autorisation relatifs aux installations d'élevage».
- 2. Qu'en conséquence, le règlement numéro 333 entre en vigueur le 27 juin 2018, au moment de la présente publication;
- 3. Que toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement numéro 333 au bureau de la municipalité, situé au 5, route 287 à Saint-Denis-De La Bouteillerie, durant les heures régulières d'ouverture.

Anne Desjardins,
Secrétaire-trésorière